

'Que sa volonté soit faite'

La famille Neuenschwander, ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont l'immense chagrin de faire part du décès subit de

Monsieur

**David-Jacques  
Neuenschwander**

enlevé à leur tendre affection  
le 5 février 2011, dans sa 41e année.

La cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.